

Audition préliminaire en gendarmerie

Par pat01, le 30/08/2011 à 09:16

Bonjour,

Peut'on demander de modifier le contenu d'une audition préliminaire en gendarmerie, suite à oubli, et pour complément d'information.

Comment s'y prendre?

Merci d'avance.

Par chris_ldv, le 30/08/2011 à 17:18

Bonjour,

Oui c'est possible et même souhaitable si l'élement omis s'avère important ... mais cela ne fait pas très sérieux et votre crédibilité risque d'être sérieusement mise à mal.

Le plus simple est de recontacter la gendarmerie où s'est déroulée votre audition.

Cordialement,

Par pat01, le 30/08/2011 à 19:08

Merci Chris, ta réponse m'a était utile. J'ai de suite pris RdV avec la gendarmerie.

Sympa d'avoir pris le temps de me lire. et

Merci à tous ceux qui se donnent pour ce site.